

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ du Mardi 2 Août 2011 à 18 heures 30

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Chardonnay sous la présidence de Madame Patricia CLEMENT.

Etaient présents : Mmes Patricia CLEMENT, Jacqueline CANITROT, Marie Thérèse DREVET, Michelle TROUSSEAU, Monique GUICHARD, Bernadette CHEVALIER, Evelyne CHEVALIER, Françoise BUE et Mrs Albert GOYARD, Claude GAUDILLERE, Michel BALDASSINI, François DEDIENNE, Jean Christian PRUDENT, François CHEVALIER, Daniel CONRY, Robert LAFARGE, Henry LE GRAND DE MERCEY, Marc DUMONT, Jean Paul SURGAND, André PEULET, Daniel DUBOIS, Gilbert COURBET, Bernard VEUILLET.

Etaient excusés : Mrs Gérard PENOT, Gilbert GUILLET, Gilbert MORNAND, Jean Pierre CHERVIER, François ROUGEOT, Bernard ROBELIN, Richard PHILIPPON, Yves PERRIN, Jean Maurice DAILLY

1 - Lecture du compte rendu du Conseil Communautaire du 15 Juin 2011

Le compte rendu du Conseil de Communauté du 15 Juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

2 – Projet Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

La Présidente rappelle que des échanges ont déjà eu lieu à ce sujet lors du précédent Conseil. Tous les conseils municipaux ont délibéré contre le projet du Préfet. Les membres du Conseil à l'unanimité votent « contre » le projet du Préfet prévoyant le regroupement de la Communauté de Communes avec celle du Tournugeois.

Mr PEULET demande quel sera l'argumentaire qui sera transmis au Préfet pour étayer cette décision. Mme CLEMENT explique que l'argumentaire des communes sera repris : manque de lisibilité, aucune information sur les coûts que ce regroupement induirait, quel sera le devenir des syndicats... Mme DREVET ajoute que le délai donné s'avérait très court pour se positionner sur une telle question mais que le débat reste ouvert. Un certain nombre d'élus partage cet avis. Le regroupement avec le Tournugeois ne correspond pas au bassin de vie du Mâconnais Val de Saône, toutefois, des contacts avec d'autres collectivités (telle que Pont de Vaux) pourraient être envisagés pour étudier d'autres possibilités.

Mr PEULET souhaiterait que la Communauté de Communes rejoigne la CAMVAL afin qu'elle puisse bénéficier du développement économique de cette dernière.

3 – Maison de tourisme

Choix du cabinet de contrôle :

Deux propositions ont été reçues. L'Apave moins disante, sera retenue avec une offre à 760 €. Sa mission consistera à contrôler les normes, la réglementation de l'Avant Projet Définitif afin de déposer le permis de construire.

Taxe de séjour :

Une réunion s'est tenue début Juillet pour informer les professionnels de la mise en place de la taxe de séjour. Ces derniers ont accueilli la nouvelle avec compréhension, ils ont demandé une décision rapide du Conseil quant aux taux appliqués pour intégrer cette nouveauté dans leurs tarifs et dépliants touristiques.

Les élus décident d'appliquer des taux « moyennes basses » sur le modèle de l'office du tourisme de St Gengoux le National. Les hébergeurs déclareront trimestriellement à la Communauté de Communes le nombre de nuitées enregistrées dans leurs établissements ce qui permettra ensuite de leur adresser le titre de recettes correspondant.

4 – Plans d'eau

Un comité de pilotage « Plans d'eau » a eu lieu le 5 juillet 2011 pour examiner les premières conclusions et orientations d'aménagement des sites de Fleurville et Montbellet prévues.

Mathilde NIEUL distribue et commente un plan du site de Fleurville sur lequel sont matérialisées les différentes zones envisagées (parking, aire pique nique, chemins de découverte...). Le site de Fleurville sera plutôt destiné à l'accueil de loisirs (pêche, aéromodélisme, promenade...) tandis que celui de Montbellet sera aménagé de manière très « nature ». Concernant ce plan d'eau, l'étude a permis de découvrir que l'eau était de très bonne qualité, surtout celle du grand lac puisque de l'oxygène est présent jusqu'en bas. Les aménagements seront donc plutôt portés sur le développement de la pêche,

la pêche des salmonidés d'ailleurs s'y prêterait parfaitement, et des sentiers de promenade, découvertes de la nature.

Mme DREVET explique qu'elle a appris que la voie bleue ne passerait pas autour des plans d'eau de Montbellet, Mr PEULET le confirme. Un sentier existe, sa « remise en état » serait à prendre en charge par la Commune de Montbellet ou la Communauté de Communes. Les élus de Montbellet font part de l'incompréhension des habitants de la commune qui, pour certains ont travaillé sur le projet avec l'Association A De TouRE depuis de nombreuses années.

5 – Frais de déplacement pour préparation aux concours

Un agent de la Communauté de Communes s'est inscrit volontairement à une préparation au concours d'Animateur. Cette préparation se compose de 18 séances qui se tiennent à Mâcon.

Il sollicite aujourd'hui la prise en charge de ses frais de déplacement. Ceux-ci s'élèvent à 230,40 €.

S'agissant d'une démarche personnelle, certains élus estiment qu'il revient donc à l'agent de prendre en charge ses frais de déplacement.

D'autres pensent que la collectivité pourrait rembourser ces frais aux agents.

Un vote à main levée s'opère :

Pour : 2

Abstention : 10

Contre : 11

La Communauté de Communes refuse donc de prendre en charge les frais de déplacement liés à une préparation d'un concours dès lors que celle-ci n'a pas été sollicitée par la collectivité.

6 – Délégation de signature à Mme LOPEZ

Mme LOPEZ est autorisée à signer les documents concernant la gestion administrative du personnel.

7 – Dojo

Le Conseil de Communauté accepte de verser la somme de 2 765,78 € à l'Association sportive de Judo Jujitsu de Lugny pour le remboursement des frais de ménage réalisé par le club au cours de l'année 2010.

8 – Déchets

Convention de participation aux frais d'études relatives à la mutualisation des coûts de transport : SMET

La Présidente rappelle que suite à l'adhésion du SICTOM du Mâconnais, du SIRTOM de la Vallée de la Grosne et de la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône au SMET Nord Est 71, il a été décidé d'engager une étude d'optimisation du transport des déchets ménagers.

Le coût de cette étude se monte à 30 000 € HT. 70 % sont pris en charge par le Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets (20 % par le Conseil Général de Saône et Loire et 50 % par l'ADEME), les 30 % restants sont répartis en 2 parts égales : 15 % pour le SMET et 15 % pour les EPCI entrants au SMET (au prorata du nombre d'habitants). Pour la Communauté de Communes, cette somme s'élève à 302,50 €. A cela s'ajoutent les frais annexes (stagiaire, frais de déplacement...) qui ont été estimés à 12 000 €. Ces frais seront répartis à part égale entre le SMET et les trois collectivités ce qui représente pour la Communauté de Communes la somme de 403 €.

La Présidente est autorisée à signer la convention de participation aux frais d'études relatives à la mutualisation des transports.

Convention EcoFolio :

La Présidente est autorisée à signer l'avenant à la convention Eco Folio.

9 – Créances irrécouvrables

La Présidente fait part d'un état des créances irrécouvrables transmis par la Trésorerie de Tournus pour un montant de 120,80 €. Le Conseil donne son accord pour l'admission en non valeurs de titres pour un montant total de 109,60 €, l'un d'entre eux (11,20 €) concernant une créance d'un agent de la collectivité, il lui sera demandé de régler son dû.

10 – Questions diverses

Chalet Office de Tourisme :

Mathilde NIEUL explique qu'elle sera équipée d'un bracelet de « sécurité », ce dernier pourrait être activé en cas de problème et déclencherait un appel à la station Esso située à proximité.

Les élus sont rassurés, Mle NIEUL retournera certainement au chalet lors de la prochaine saison estivale 2012.

Commission dojo :

Le travail d'Andry se poursuit. Les Mairies recevront prochainement un questionnaire sur la gestion des salles ou autres équipements communaux mis à disposition des associations.

Restaurant Viré :

Mr SURGAND informe le Conseil que le restaurant « Le Relais de Montmartre » a reçu récemment le prix national de l'Oenotourisme 2011.

Rond point de Fleurville :

Mr LAFARGE a remarqué que la vigne située sur le rond point de Fleurville contenait de l'odium.

**Prochain Conseil de Communauté
le Jeudi 22 Septembre 2011 à 20 h à Viré.**

Patricia CLEMENT
Présidente